



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME
COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

Tél : 02.43.20.10.49

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 10 JUIN 2021
Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 10 Juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, Chauvin Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault, HOULBERT Stéphane, HOOGHIEMSTRA Laëtitia.

Étaient représentés : GAUQUELIN Fabrice représentée par HOULBERT Stéphane ; PELLIER Céline représentée par CREPIN Sylvie

Étaient absents non excusés : CHAUVEL Pascal, COTEL Aurélie,

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M VERLIAC Thibault

Le procès-verbal de la dernière séance du 05 Mai 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Sommaire

- 1- Points sur les travaux en cours
- 2- Organisation final du bureau de vote pour le 20 et 27 juin
- 3- Congés des élus et du personnel d'été
- 4- Questions diverses

26/2021 **Objet : Vente d'un lot dans le lotissement de la Guèrenne et dépôt de pièces chez le Notaire**
Délibération annule et remplace la délibération n° 21/2021 (Erreur de frappe sur le montant TTC)

Une famille souhaite acheter un terrain dans le lotissement de la Guèrenne, le lot 6 d'une surface de 732 m² au prix de 10 € H.T soit 12 € TTC.

Les références cadastrales sont les suivantes :

Section A parcelle n°1194.

Le dépôt de pièces sera fait chez le Notaire Maître DUPONT Laurence à Sillé-le Guillaume, afin de réaliser la vente du lot. Une mise à jour du dossier par le Cabinet Géomans qui était en charge du dossier doit être fait

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De faire d'accepter l'offre d'achat de la parcelle section A n° 1194, contenances : 7 ares 32 centiares pour le prix de 7 320.00 € H.T Soit TTC **8 784.00 €** net pour la Commune et de transmettre cette offre au notaire chargé de l'affaire

Le conseil municipal donne à Mme le Maire ou à un adjoint tout pouvoir de signature concernant l'établissement des actes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

1- Points d'avancement des travaux

La Lande de Querté :

En attente des signatures des enfants de Mme TRIBOTTÉ. Le certificat d'urbanisme est lancé par le notaire.

Salle polyvalente : Le câblage est fait par l'entreprise BRETON Antony, la finition du chantier est prévue pour le 14 juillet 2021

Musée ÉCOLE : L'intervention de l'entreprise RENARD est terminée, la facture définitive est de 1 218 € TTC

Lotissement de la Guèrenne

Dépôt des pièces au cadastre par le Cabinet Guillerminet concernant la délimitation des parcelles définitive

Dépôt des pièces concernant le lotissement et signature chez le Notaire Maître DUPONT Laurence prévue le 15 juin 2021.

Signature ce même jour en l'étude de Maître DUPONT Laurence de la promesse d'achat du lot n° 6.

La Bussonnière

Projet de ralentissement de la circulation. Un rendez-vous a eu lieu avec ATESARTHE : proposition d'installer des trottoirs. Projet en attente, car il faut se rapprocher de la Ville de Sillé-le-Guillaume qui fait une étude pour l'assainissement EP et EU dans la zone. Demander un rendez-vous avec M BARRIER, l' élu en charge du dossier à Sillé-le Guillaume pour faire le point.

27/2021 Objet : Achat de radars pédagogique

Dans l'optique de faire ralentir les véhicules dans le hameau de la Bussonnière sur la D304, nous avons demandé un devis à l'entreprise Traçage Service de deux radars pédagogiques avec alimentation solaire et posé avec massif béton (ils pourront être changer d'endroit si besoin).

Le montant du devis est de 6 480 €.

Après en avoir délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

Autorise Mme le Maire a signé le devis pour un montant H.T de 5400 € soit TTC 6 480€, dépense imputable en investissement au compte 2315 -40 -opération voirie

De demander les autorisations au département pour les emplacements sur la D304 des radars pédagogiques.

Les Champs Blancs

-Choix jeux, bancs, poubelles

Pour les jeux et le mobilier urbain, nous avons reçu deux devis.

Entreprise HUSSON, proposition de quatre devis avec différentes options, le montant de ceux-ci sont les suivants : 1^{er} : 22 143.52 € aire de jeux solution 1- camello 1 Forestic -sol de sécurité en copeaux de bois.

2^{ème} : 25 430.56 € aire de jeux solution 2 – camello 1 Forestic -sol bicouche rouge sole HCL jeux

3^{ème} : 27 826.38 € aire de jeux solution 3 – camello 2 Forestic -sol de sécurité en copeaux de bois

4^{ème} : 37 897.38 € aire de jeux solution 4 – camello 2 Forestic -sol bicouche rouge sole HCL jeux

Entreprise EDEN COM, proposition un devis pour l'aménagement d'une aire de jeux : 16 033.20 € TTC

Et un devis pour la fourniture de mobilier urbain : 5 886 € TTC soit 21 919.20 € TTC l'ensemble.

28/2021 Objet : Choix jeux et mobilier urbain

Suite aux devis reçus en mairie de l'entreprise HUSSON et de l'entreprise EDEN COM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de prendre au prochain conseil la décision définitive du choix de l'entreprise et demande une aide au plan de relance en CRTE – à l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Les jardins partagés :

- Etude de positionnement du point d'eau : demande de devis à la SAUR avec pose d'un compteur

- Demander un plan au CAUE pour l'aménagement des jardins partagés

- L'achat de 10 panneaux bris vus pour masquer une partie du lotissement des Champs Blancs -

2-Permanences bureau de vote en juin 2021

TABLEAU DE TENUE DU BUREAU POUR LE 20 JUIN 2021

BUREAU DE VOTE	8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 18h00
ELECTION DU 20 JUN 2021 4 PERSONNES	ROUX Philippe	CHAUVIN Christian	CREPIN Sylvie	VERLIAC Thibault
	HOOGHIEMSTRA Laetitia	HOULBERT Stéphane	PELLIER Céline	CREPIN Sylvie
	GAUQUELIN Fabrice	COTTIN Martine	DOUESNARD Pierre Olivier*	FLAMENT Gérard
	GAUQUELIN Maria	CHAUVIN Françoise	VERRIER Martine	MEZIERES Jean-Pierre

*Remplacement par Martine COTTIN ou Laetitia HOOGHIEMSTRA
si impossibilité de venir

TABLEAU DE TENUE DU BUREAU POUR LE 27 JUIN 2021

BUREAU DE VOTE	8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 18h00
ELECTION DU 20 JUN 2021 4 PERSONNES	ROUX Philippe	CHAUVIN Christian	CREPIN Sylvie	VERLIAC Thibault
	HOOGHIEMSTRA Laetitia	HOULBERT Stéphane	PELLIER Céline	CREPIN Sylvie
	GAUQUELIN Fabrice	COTTIN Martine	DOUESNARD Pierre Olivier*	FLAMENT Gérard
	GAUQUELIN Maria	CHAUVIN Françoise	VERRIER Martine	MEZIERES Jean-Pierre

*Remplacement par Martine COTTIN ou Laetitia HOOGHIEMSTRA
si impossibilité de venir

3 - Congés des élus et du personnel d'été

Mme le Maire : au 07/07/2021 jusqu'au 21/07/2021

1^{er} Adjoint : septembre 2021

2^{ème} Adjoint : pas de congés en été

3^{ème} Adjoint : 08/07/2021 jusqu'au 18/07/2021

La secrétaire de mairie : 25/07/2021 jusqu'au 31/07/2021 et du 08/08/2021 jusqu'au 22/08/2021 – La Mairie sera fermée

L'agent principal : 15 jours en juillet et 15 jours en Août 2021 (à déterminer avec Philippe)

L'agent d'entretien : 26/07/2021 jusqu'au 22/08/2021

4- Questions diverses

Mariage du 10 juillet 2021 :

M CHAUVIN Christian, le 1^{er} Adjoint est nommé officier d'état civil en l'absence de Mme le Maire.
Une audition des futurs mariés est à prévoir en présence de Mme Le Maire et du 1^{er} Adjoint.

Remaniement du Cadastre :

Les travaux de remaniement du Cadastre sur le terrain touchent à la fin.
C'est le temps des échanges sur les différents points

29/2021 Objet : Désignation du Coordonnateur communal pour recensement 2022

⇒ Coordonnateur communal

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur communal pour l'opération de recensement de la population en 2022 pour la commune. Ce coordonnateur sera l'interlocuteur de l'I.N.S.E.E. pendant la période du recensement du jeudi 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Délibération : Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 51-711 modifiée du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V et ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Vu le décret n° 2003-485 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement de la population pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur communal pour l'opération de recensement de la population en 2022 pour la commune. Ce coordonnateur sera l'interlocuteur de l'I.N.S.E.E. pendant la période du recensement du jeudi 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner **l'adjoint administratif territorial comme coordonnateur communal.**

Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : www.4cps.fr)

La séance s'est levée à 22 heures
Le Maire,
Martine COTTIN

